

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 8 FEVRIER 2017

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Béatrice HOELTZEL, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Michèle CECCINI, Sylvie CULMANN, Céline GEFROY, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Fabrice FISCHER, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Jean-Michel STEPHAN et Cathy WAGNER, conseillers municipaux.

Membre absent excusé : Véronique PHILIPPS donne procuration à Michèle CECCINI, Claire CARRARO LIEVRE donne procuration à Cathy WAGNER, Anne ZYTO donne procuration à Fabien ACKER, Christophe BUSCHE donne procuration à Béatrice HOELTZEL, Thomas RUBY

Secrétaire de séance : Anne-Laurence BING, DGS

1. PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION et PATRIMONIAUX EN FORET COMMUNAL DE SOULTZ-SOUS- FORETS POUR 2018
2. COMPTE-RENDU DES REUNIONS
3. PROJETS ET TRAVAUX
4. URBANISME
5. FINANCES
6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
7. RESSOURCES HUMAINES
8. DIVERS

POINT 1 : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX EN FORET COMMUNALE DE SOULTZ-SOUS-FORETS POUR 2017 : Présentation par Vincent LEFORT, agent ONF

1. Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes

Les coupes sont prévues dans les parcelles 17.j, 18.r, 19.v, 20.r (pour un volume total de 1132 m³) dont des chablis pour un volume total de 90 m³ :

- Bois d'œuvre 612 m³ (feuillus 571 m³ et résineux 41 m³)
- Bois d'industrie et bois de chauffage 148 m³ (bois d'industrie feuillus 151 m³ bois de chauffage 70 m³, résineux 41 m³)
- Volume non façonné : 372 m³

La recette brute totale escomptée s'élève à 66 410 € HT. Les frais d'exploitation (abattage et façonnage, débardage et câblage, honoraires et assistance à la gestion de la main d'œuvre) évalués à 26 986 € HT sont à déduire de ce montant. Le bilan net prévisionnel est donc de 40 694 € HT.

En réponse à une question du Maire concernant ce chiffre relativement modeste par rapport à ceux des années précédentes, Monsieur Lefort estime qu'il s'agit d'une estimation minimum.

2. Programme des travaux patrimoniaux

Les travaux suivants sont prévus :

- Travaux de plantation/ régénération : 7280 € (dégagement manuel des régénérations naturelles)
- Travaux sylvicoles : 4180 € (toilettage après exploitation, cloisonnement d'exploitation : maintenance)
- Travaux d'infrastructure : 3 290 € HT (réseaux de desserte – entretien des accotements et talus entretien des renvois d'eau, entretien des lisières)

Soit un total de travaux de 14 750 € HT.

3. Etat d'assiette des coupes 2018

Les coupes à marteler pour 2018 se situent en parcelles 5a, 15a, 17a, 21a, 21r, 19r pour un volume de 2005 m³ dont 80 m³ de chablis.

Vincent LEFORT rappelle que le chêne est une essence d'avenir et constitue un bon investissement. Son prix de vente est de 230 €/m³. Le hêtre se vend bien en contrat entre 50 € et 70 €/m³. Pour la Ville de Soultz-sous-Forêts, entre 2009 et 2016, la moyenne des bénéfices est de 64 000€ par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le programme d'exploitation et l'état des prévisions des coupes.

POINT 2 : COMPTE-RENDU DES REUNIONS

• Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 janvier 2017

Christian KLIPFEL souhaite que soit ajoutée son intervention au sujet du règlement de publicité et d'enseigne, à savoir, la proposition de prendre contact avec le Parc Naturel des Vosges du Nord sur ce sujet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité moins deux abstentions (Fabrice FISCHER et Christian KLIPFEL) le compte-rendu, avec intégration de cette remarque.

• Réunions, rencontres et manifestations

En introduction, le maire informe que les réunions du mois de janvier organisées par les associations locales ont souvent été l'occasion d'interpeller la commune sur le manque de locaux associatifs. La collectivité de Soultz-sous-Forêts n'a pas la possibilité de répondre, à ce jour aux demandes des 45 associations. Pour répondre concrètement aux attentes exprimées une réflexion sur la mutualisation des locaux existants serait nécessaire.

06.01.2017

- Vœux de la Municipalité, accueil des nouveaux arrivants et remise des diplômes du fleurissement et des illuminations 2016

07.01.2017

- Assemblée générale du Vélo-Club Nord Alsace au Club house : question concernant un local

09.01.2017

- Cérémonie des vœux à la mairie de Wissembourg
- Cérémonie des vœux de la Garnison au Pavillon Joséphine

11.01.2017

- Rencontre avec Franck POTTIER Responsable Construction Département du Bas-Rhin- Réseau Fibre optique ROSACE : point à l'ordre du jour

- PAMINA : création d'un GECT. Le Maire rappelle que PAMINA porte des projets transfrontaliers. Cette compétence ainsi que la place des communautés de communes sera amenée à se développer.

12.01.2017

- Comité directeur ADEAN à Haguenau

13.01.2017

- Accueil de Jacques Bigot et de l'équipe de la chaîne public sénat pour reportage sur les TAP'S. Michèle CECCINI regrette que la prise d'images n'ait pas concerné les enfants en activité.

- Cérémonie des vœux de Hunsbach- Salle des fêtes

14.01.2017

- Repas des aînés de Hohwiller au restaurant « A la Grange Fleurie » à Hohwiller

17.01.2017

- Conseil d'Administration de l'OT de Haguenau : confirmation de la nouvelle relation entre la communauté de communes et l'OT et évolution du SI du Sultzerland vers un OT de l'Outre-Forêt

- Commission fleurissement : les thèmes retenus pour 2017 sont la récupération et le recyclage pour Sultz-sous-Forêts et la photographie pour Hohwiller

19.01.2017

- Rencontre sur site avec AXENTIA concernant les logements seniors : confirmation de l'évolution des quatre appartements F1 du RDC vers une « résidence senior » et rénovation des F3 et F4 des étages pour la relocation en logements aidés ; la gestion locative sera confiée à un acteur tiers. L'évolution des logements en résidence seniors nécessite des travaux d'accessibilité. Le maire rappelle que la Communauté de Communes interviendra sur la partie animation et services.

- Cérémonie des vœux de la Sous-préfecture

20.01.2017

- Inspection de la gendarmerie

21.01.2017

- Assemblée générale de l'association des coureurs de la Saline de Sultz-sous-Forêts : question concernant un local

- Fête de la résidence Le Sultzerland

23.01.2017

- Rencontre des bibliothèques de l'Outre-Forêt, organisée par la BDBR et le Conseil Départemental pour échanger sur les perspectives d'une mise en réseau des lieux de lecture publique. Le Maire rappelle la nécessité d'une évolution vers une mise en réseau pour garantir un service et un accès pour tous.

- Partage d'un moment convivial organisé par Hélène de Cœur dans la salle voûtée : question sur le local actuel, considéré comme trop petit

24.01.2017

- Remise des diplômes du brevet session 2016 au Collège de Sultz-sous-Forêts

25.01.2017

- Présentation des nouveaux contrats départementaux à Betschdorf par le président du Conseil Départemental, Frédéric Bierry, accompagné d'Isabelle Dollinger, vice-présidente du territoire des élus du territoire nord. Souhaitant que les solutions aux enjeux de la collectivité viennent directement d'échanges avec les acteurs du terrain le Département met en place les contrats départementaux, qui remplaceront les contrats de territoires. Les démarches sont plus souples et les conseillers départementaux deviennent les interlocuteurs privilégiés pour un travail à faire en lien avec le Conseil Départemental.

Le contrat de de territoire s'appuie sur :

> Les politiques publiques du Département, l'ensemble de ses compétences et de ses ressources humaines directes et indirectes

> 4 fonds financiers :

- Le fonds de développement et d'attractivité : accompagnement des projets qui ont un effet « levier » sur les enjeux prioritaires de développement du territoire et l'accès aux services
- Le fonds d'innovation territoriale : études préalables dans le cadre des enjeux prioritaires
- Le fonds de solidarité communale : soutien des projets de réhabilitation du patrimoine communal
- Le fonds d'urgence : faire face aux aléas climatiques et catastrophes naturelles

Les services du Département se positionnent sur de l'ingénierie au u service des communes. La prospection pour la géothermie est très souvent citée en exemple comme projet structurant de territoire.

- Assemblée générale de l'OMACSL : satisfaction globale des associations par rapport à l'action de la municipalité, accord sur la mise en place d'un système d'accès au complexe sportif identique à celui du pôle des services, questionnement sur les locaux mis à disposition des associations

26.01.2017

- Rencontre avec la responsable de circonscription Education nationale : suppression d'une classe à l'école maternelle

- Assemblée Générale de l'ASSALINE

27.01.2017

- Rencontre avec la société d'informatique WEB'IN : audit de l'équipement de la mairie et mise à niveau, en particulier sur le plan des performances et des sauvegardes

- Fête annuelle Elus/Personnel communal au restaurant CHICO

28.01.2017

- Assemblée Générale de l'Amicale cyclo de Soultz- sous-Forêts à la salle voûtée

29.01.2017

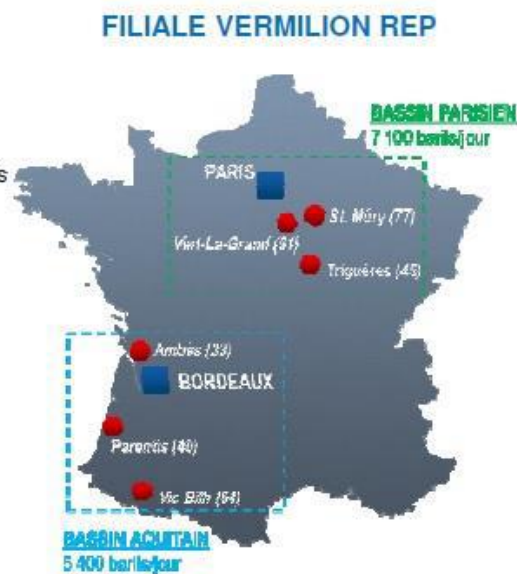
- Fête des aînés de Soultz à la Saline

31.01.2017

- Rencontre avec la société VERMILION sur une prospection pétrolière dans le territoire :

Présentation de la Société VERMILION

- **1^{er} producteur de pétrole conventionnel en France**
 - 20 ans d'expérience en France
 - 400 puits (*)
 - 26 concessions ; 6 permis d'exploration
 - Plus de 600 emplois (directs et indirects) + 2 000 emplois induits
- **Budgets d'investissements constants**
 - 2016 : 40 Millions d'€
 - 2017: 46 Millions d'€
- **Création de valeur pour les territoires d'accueil**
 - Près de 520 M€ de contributions fiscales (dont 35% de taxes minières)
 - 100 000 €/an de soutien communautaire local
 - Plus d'1 MM€ investis depuis 1997



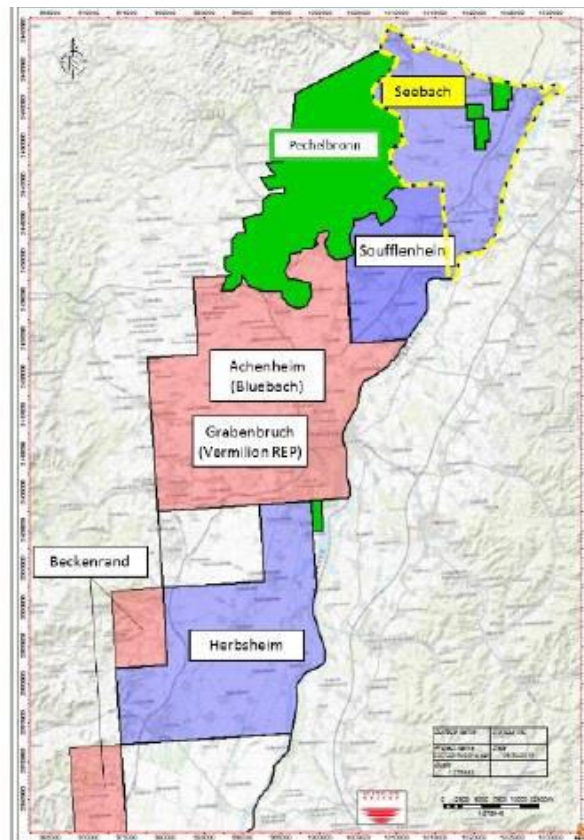
12 600 BARILS DE PETROLE EQUIVALENT PAR JOUR
~ consommation 360 000 personnes

UN ENGAGEMENT A LONG TERME EN FRANCE

Le Permis de recherche de SEEBACH

Contexte réglementaire :

- **Localisation :** Fossé Rhénan (Alsace)
- **Octroyé par arrêté ministériel du 23/08/2013** (JORF du 07/09/2013) aux sociétés Geopetrol et Bluebach Ressources
- **Durée : 4 ans** (expiration - 7 sept. 2017)
- **Engagements financiers : 1 M€**
- Vermilion et Bluebach Resources s'associe en 2016 pour démarrer des travaux de recherche
- Intérêt pétrolier au niveau régional (concession de Pechelbronn)
- Profondeur estimée du potentiel pétrolier: environ 2000 à 2500 mètres



La Société VERMILION par arrêté ministériel détient un permis de recherche délivré par l'Etat.

L'intervention de la société VERMILION se découpe en 4 phases :

1. Etudes géologiques et géophysiques pour identifier une région avec potentiel pétrolier

2. Acquisition de nouvelles données pour implanter un forage avec précision

3. Réalisation du forage pour savoir si la roche renferme du pétrole.

4. Mise en pompage, contrôle et maintenance pour extraire et valoriser la ressource du sous-sol.

En 2017, c'est principalement la phase 2 qui se déroulera. Les interventions de cette société seront relayées dans les différents supports de communication de la Ville. Journée Portes ouvertes et visites en cours d'opération sont également prévues.

02.02.2017

- Comité syndical du SCOTAN : budget et discussion autour des PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) qui sont des EPCI regroupant plusieurs communautés de communes pour un projet de territoire

- Communauté de communes : Projet de Très Haut Débit.

Le Maire annonce que les communes de Keffenach et Hoffen sont prioritaires, mais la commune de Soultz-sous-Forêts sera également équipée en 2017 puisqu'elle accueille le NRO (nœud de diffusion principal) du secteur.

DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT

PLANNING GENERAL

❖ Les étapes du déploiement de la fibre optique



PLANNING EN OUTRE -FORET

❖ Le calendrier des années de mises en chantier



A raison de 175 euros par prise et un nombre total 1787 prises, le coût pour le bloc communal du câblage de Soultz-sous-Forêts sera de 277 725 euros. Pour des questions d'équité, la communauté de communes prendra en charge la totalité du coût. La région préfinance les installations et refacturera de façon échelonnée, commune par commune, quand l'ensemble de l'équipement d'une commune sera terminé. Le Maire rend attentif au fait que les grands opérateurs ne se précipitent pas toujours pour faire immédiatement basculer leurs clients vers le THD car l'équipement numérique sera à compléter par l'opérateur au niveau du NRO. Il est aussi à prévoir que de nouveaux opérateurs se manifestent, ayant peut-être un caractère plus local.

03.02.2017

Intervention du maire à la réunion territoriale du Conseil Départemental pour le secteur sud du département

04.02.2017

- Remise des prix départementaux du fleurissement : 1^{er} prix pour Boutique Eliane à Soultz et 3^e prix pour les familles Bossert à Hohwiller

POINT 3 : PROJETS ET TRAVAUX

- **Ecole maternelle**
 - **Sous-traitances**
- **Lot 08 – Carrelage/Faïence/Sol collé**

L'entreprise JUNGER FILS, titulaire du lot 08 sous-traite les travaux de pose de revêtement de sol à l'entreprise LC POSE de Lingolsheim pour un montant maximum de 8000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise l'entreprise JUNGER FILS à sous-traiter les travaux de pose de revêtement de sol à l'entreprise LC POSE.

- **Coulées d'eaux boueuses**

Proposition d'acquisition par la Ville d'un terrain non bâti nécessaire à l'opération de lutte contre les coulées d'eaux boueuses. Ce terrain, cadastré section 14 n°239, est d'une surface 33.18 ares. Béatrice HOELTZEL confirme que le propriétaire est vendeur. Les dernières acquisitions foncières faites par la ville et destinées à réaliser des bassins de rétention étaient de 70 euros /are.

Il est proposé un prix de 100 euros de l'are. M. KLIPFEL craint que ça ne crée un précédent. Le Maire rappelle que ce sera l'unique parcelle achetée par la ville pour cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la nécessité d'acquérir le terrain cadastré section 14 n°239

Approuve l'acquisition par la ville de ce terrain

Décide d'un prix d'acquisition de 100 euros /are

- **Circulations douces : lot n°5 : site propre rue de Seltz**

Présentation du chiffrage des deux options d'aménagement présentées au conseil municipal du 7 décembre 2016.

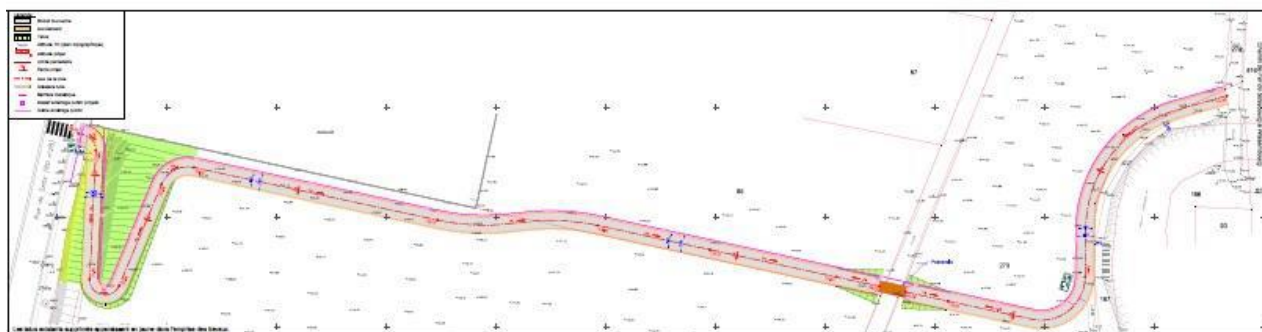
En préambule le Maire rappelle que la totalité du projet des circulations douces s'élève à 335 062 €.

Le coût des tranches conditionnelles était, avant modification du lot 5, le suivant :

TRANCHES CONDITIONNELLES	ESTIMATION (HT)	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (HT)	TOTAL (HT)
Lot 3 – Abords du collège	47 529,00 €	7 076,00 €	54 605,00 €
Lot 4 – site propre rue de Pechelbronn (540 ml)	37 169,00 €	14 637,50 €	51 806,50 €
Lot 5 – site propre rue de Seltz (845 ml)	55 820,50 €	26 470,00 €	82 290,50 €
Lot 6 – site propre Impasse des 7 Fontaines (261 ml)	46 041,00 €	8 725,00 €	54 766,00 €
S/TOTAL	186 559,50 €	56 908,50 €	243 468,00 €
Maîtrise d'œuvre (2,80%)	5 223,67 €	1 593,44 €	6 817,11 €
TOTAL	191 783,17 €	58 501,94 €	250 285,11 €
Soit TTC			300 342,13 €

L'entreprise TOPOS propose deux versions pour le nouveau tracé du lot 5 :

Version 1



Travaux de voirie : 76341 €/ 80 332€ avec enrobé

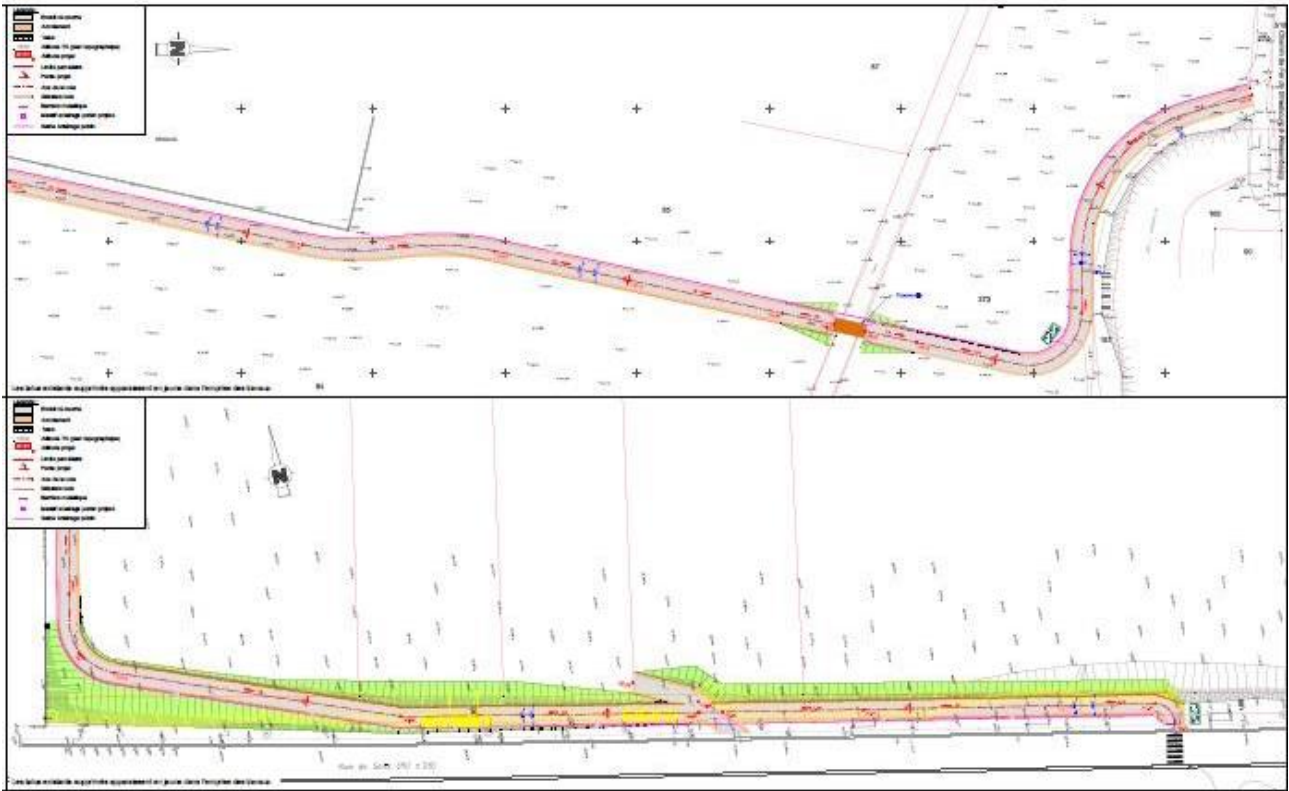
Travaux complémentaires : 9 598 €

Soit un total de 85 939 €/ 89 930 €

Cette version est proche du coût prévu dans le marché initial.

A noter que la mise en place du pont est chiffrée à 20 000€.

Version 2



Travaux de voirie : 134 892 €

Travaux complémentaires : 12 430 €

Soit un total de 147 322 €

La version 2 suscite le débat : la difficulté d'acquérir les terrains en dévers le long de la rue de Seltz et la nécessité de revoir entièrement l'éclairage public rendent cette version difficilement réalisable. Céline Geffroy estime important la possibilité d'accéder à la zone d'activité en circulation douce.

Le Maire propose que les deux versions soient examinées en commission travaux en présence de la Maîtrise d'œuvre.

- **Eco-quartier du Salzbaechel:**

Communication sur la mise en concurrence concernant les travaux de viabilisation.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, les offres suivantes ont été réceptionnées le 7 février :

Lot n°1
WILLEM ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS
TRAVAUX PUBLICS ROTT
TRABET SAS
ARTERE CONSTRUCTION
GCM SAS
GROUPEMENT LEFEVRE ET EUROVIA
Lot n°2
WILLEM ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS
THIERRY MULLER SAS
ARTERE CONSTRUCTION

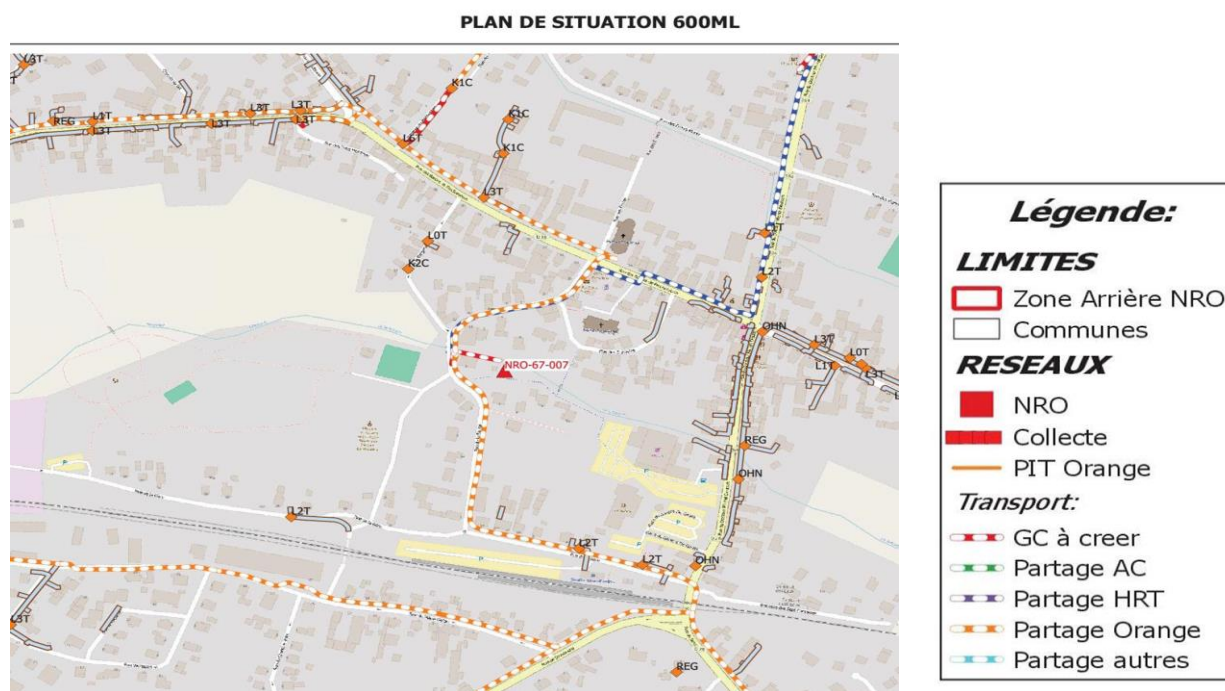
Le Maire propose de déléguer à la commission de sélection des offres le choix des prestataires au regard des critères de notation inscrits au règlement de consultation des offres : Prix : 40% / Valeur technique : 60%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve la délégation du choix du prestataire à la commission de sélection des offres.

- **Réseau de fibre optique ROSACE :**

Une communication au conseil municipal du 10 novembre 2016 avait présenté les projets d'implantation d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) et deux Sous Répartiteurs Optiques (SRO) dans le cadre du projet de réseau de fibre optique ROSACE. Les conventions de servitude pour finaliser leurs implantations et leurs teintes sont soumises au conseil municipal.

Implantation du NRO



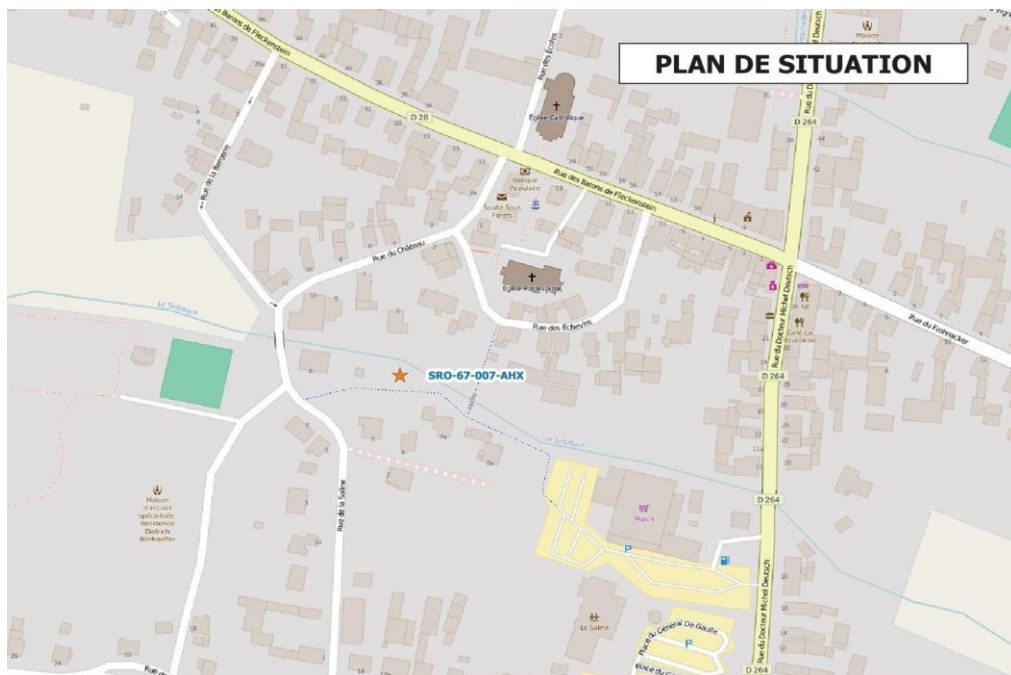
Le Maire apporte des précisions concernant les légendes

GC= Génie Civil (réseaux à créer)

AC =Alsace Connexia (réseaux existants)

HRT = Haut-Rhin Telecom (réseaux existants)

Implantation des SRO



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Approuve l'implantation du NRO et des deux SRO
Autorise le Maire à signer les conventions de servitudes

- **Travaux de démolition de l'ancien Hall des pompiers/ HOHWILLER :**

Suite à la demande de devis pour la démolition du hall des pompiers à HOHWILLER, deux offres ont été réceptionnées.

Prestataire	Coût en HT
Muller et fils de Hoffen	12 350,22 €
Charpentres Christian Cullmann de Hohwiller	10 200.00 €

Sylvie Cullmann quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de retenir l'offre la moins-disante présentée par Charpentes Christian Cullmann de Hohwiller pour un montant de 10 200 € HT.

POINT 4 : URBANISME

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire prévaloir son droit de préemption urbain sur le bien sus-nommé :

Propriété cadastrée : Section 1, n°199/71 et 69, située 7 rue des barons de Fleckenstein d'une superficie de 6.37 are

Propriété cadastrée : Section 23, n°540/39 située 12 rue Wolfsgarten d'une superficie de 567 m2.

- **Etablissement Public Foncier d'Alsace : convention de portage foncier**

En date du 28 avril 2016, la commune a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier pour l'acquisition d'une parcelle surbâtie en section 65 numéro 63, d'une surface de 3.80 ares et située 37 rue de Lobsann. Cette acquisition est nécessaire à la commune en vue de constituer une réserve foncière (chemin du sel) pour permettre l'accès à la zone à urbaniser. L'acquisition sera réalisée par l'EPF Alsace au prix de 120 000 € dans le respect de l'avis donné par France Domaine (avis du 5 février 2016).

Le Maire précise que la convention est conclue pour une durée ferme de 5 ans. La commune s'engage à payer l'EPF les frais de portage établis à un taux fixe de 2% du coût d'acquisition supporté par l'EPF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Approuve les conditions de portage foncier proposées par l'EPF.
Autorise le Maire à signer la convention y afférant.

- **Permis de démolir du Hall des Pompiers / HOHWILLER : autorisation de signature**

Pour permettre la réalisation des travaux contre les coulées d'eaux boueuses, il est nécessaire de démolir le hall des pompiers, située à HOHWILLER. La réalisation de ces travaux nécessite une autorisation d'urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Approuve la démolition du hall des pompiers
Autorise le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour la démolition du hall des pompiers.

POINT 5 : FINANCES

- **Prêt Crédit Mutuel : hypothèses de négociation**

Le conseil municipal, par délibération du 2 juillet 2014 avait retenu le Crédit Mutuel pour la souscription de l'emprunt pour le complexe sportif. Sur les 1,2 M€ de capital initialement prévus au contrat d'emprunt, seul 1 M€ a été emprunté au regard des besoins réels de financement du complexe sportif.

En conséquence, l'amortissement de cet emprunt doit être rééchelonné soit par une réduction du montant des échéances remboursées chaque année, soit par une diminution du nombre d'échéances. Le Maire présente deux scénarios.

	Scénario 1	Scénario 2
Échéances restantes	74	58
Montant des échéances	16 774,80 €	20 192,59 €

Scénario 1

Année	Capital restant dû	Echéances en capital - emprunt complexe sportif	Echéances en capital - autres emprunt	Echéances en capital - TOTAL
01/01/2017	2 803 223 €	37 657 €	229 896 €	267 553 €
01/01/2018	2 535 670 €	38 877 €	212 800 €	251 677 €
01/01/2019	2 283 993 €	40 136 €	191 759 €	231 895 €
01/01/2020	2 052 098 €	41 435 €	153 437 €	194 873 €
	TOTAL	158 105 €	787 893 €	945 997 €

Scénario 2

Année	Capital restant dû	Echéances en capital - emprunt complexe sportif	Echéances en capital - autres emprunt	Echéances en capital - TOTAL
01/01/2017	2 803 223 €	51 493 €	229 896 €	281 389 €
01/01/2018	2 521 834 €	53 161 €	212 800 €	265 961 €
01/01/2019	2 255 873 €	54 882 €	191 759 €	246 641 €
01/01/2020	2 009 231 €	56 660 €	153 437 €	210 097 €
	TOTAL	216 196 €	787 893 €	1 004 089 €

Le Maire rappelle que l'endettement de la Commune s'élève à 2 803 223 € au 1^{er} janvier 2017. La capacité de désendettement est 3.7 ans, sachant que le niveau d'alerte est placé à 12 ans.

Le Maire propose que l'on réduise le montant des échéances car c'est la charge de la dette qui est l'élément le plus délicat dans notre stratégie de gestion de la dette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de retenir le scénario 1, permettant de réduire le montant des échéances remboursées.

- **Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2017**

Il est proposé au conseil municipal, au regard des opérations en cours, de permettre à M. le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses inscrites au chapitre 21 « immobilisations corporelles », soit un montant de **608 351.50 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite de 608 351.50 €

Précise que toutes les dépenses engagées à ce titre seront inscrites au Budget primitif 2017, aux opérations prévues.

- **Processus budgétaire :**

Présentation du calendrier des différentes commissions

Commissions	Date	Sujets à traiter
Commission sports et associations + tous les présidents d'associations	Mardi 21 février 20 heures	• Subventions aux associations • Fonctionnement du complexe sportif • Maison des associations
Commission scolaire	Jeudi 2 mars 18 heures 30	• Budgets des écoles (maternelle et primaire) • Evolution du site et des abords • TAP'S et rythme scolaire • Accueil périscolaire
Commission finances	Lundi 6 mars 19 heures	• Compte administratif 2016
CONSEIL MUNICIPAL	Mercredi 8 mars	• Vote du CDG et du CA • Vote des subventions aux associations • Vote des budgets des écoles
Commission activités culturelles	Jeudi 9 mars 18 heures 30	• Mutualisation Nef / Saline • Médiathèque (tête de réseau et anniversaire des 10 ans) • Ecole de musique • La Saline
Commission développement économique	Lundi 13 mars 19 heures	• Jardins de la Saline • Projet de marché couvert • Commerces de centre-ville
Commission urbanisme et environnement	Mercredi 15 mars 19 heures	• Eco-quartier Salzbaechel • Chemins du Sel • Circulations douces • Lutte contre les coulées d'eaux boueuses • Résidences seniors • Etablissements Publics Fonciers
Commission fleurissement et illuminations	Mercredi 22 mars 19 heures	• Synthèse dépenses fleurissement • Manifestation de Noël
Commission communication, démarche participative, évènementiel	Mercredi 22 mars 20 heures	• Sites internet de la commune et de la Saline • Charte graphique médiathèque • Bulletin municipal • Réunion publique de mi-mandat • Manifestations de Noël • Edition d'un plan de la commune
Commission projets et travaux	Mardi 28 mars 19 heures	• Investissements BP 2017 • Mairie de Hohwiller • Pôles scolaire et associatif
Commission finances	Mardi 4 avril 19 heures	• BP 2017 • Tarifs
CONSEIL MUNICIPAL	Mercredi 12 avril	• Vote du BP 2017
DATE LIMITE VOTE BP 2017	15 avril	

La date du Conseil municipal du mois d'avril est modifiée. Elle est avancée au mardi 11 avril à 20h30.

POINT 6 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

- **Association Pointes de Pieds**

Demande de subvention de l'association Danse Gym de Soultz-sous-Forêts, section Pointe de Pieds pour la location de la MAC de Bischwiller louée pour le spectacle de fin d'année. Le Maire rappelle que la salle de la Saline ne permet pas d'accueillir le public nombreux qui se déplace pour le spectacle de fin d'année. Il rappelle également que cette association se produit sur le plan local à différentes occasions : manifestation de Noël, 14 juillet,....

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la demande subvention

Décide d'allouer une subvention de 1070€ de à l'association Danse Gym d'Alsace-section Pointe de Pieds

- **Association OFBC**

Demande de subvention pour l'organisation de la compétition officielle senior qui aura lieu au Complexe sportif de l'Outre-Forêt. Coût total de la manifestation : 3070,66 €. Dominique STOHR informe que les dépenses éligibles à une aide s'élèvent à 1500 €. Il est proposé que la Ville octroie une subvention de 10% sur les dépenses éligibles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Fabrice FISCHER)

Approuve la demande subvention

Décide d'allouer une subvention de 150 € de à l'association OFBC

- **Association Drive 4L Solidarity**

Demande de subvention pour la participation au Raid du 4L. L'association a également sollicité une aide de la communauté de communes qui a accordé une somme de 200 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la demande subvention

Décide d'allouer une subvention de 300 € .

- **UEPAL : paroisse protestante**

Demande de subvention pour l'acquisition de livres de catéchèse pour les cours de religions du CP au CM. Coût 129.96 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la demande subvention

Décide d'allouer une subvention de 129.96 € à l'association UEPAL.

- **O.M.A.C.S.L.**

Demande de subvention exceptionnelle pour faire face à un dégât matériel survenu lors du montage du bûcher du feu de la Saint Jean. Le coût de la réparation est de 150 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité sauf deux abstentions (Fabien ACKER, Jean-Michel STEPHAN)

Approuve la demande subvention

Décide d'allouer une subvention de 150 € à l'OMACSL

- **Association culturelle Eglise Evangélique :**

Demande de location de la salle voûtée dans le cadre des activités de l'association Le Figuier. L'association proposera un parcours Alpha Couples sur 8 séances de mars à juin 2017. Le président de l'Association sollicite la Ville pour une réduction du coût de location.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'appliquer le tarif de location de la salle voûtée diminué de 20 %.

POINT 7 : RESSOURCES HUMAINES

- **Personnel communal : heures supplémentaires de dimanches**

Des heures supplémentaires liées au déneigement ont été effectuées par des agents du service technique au mois de janvier.

Jonathan Durand-Heymes : 4 heures

Eric Kreiss : 4 heures

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le paiement des heures supplémentaires aux agents Durant Heymes et Kreiss.

- **Régisseur recette de la Saline : Prime de responsabilité du régisseur de recettes**

En tant que régisseur de recettes pour la perception des droits d'entrée lors des manifestations culturelles organisée par la Ville et pour l'encaissement de la vaisselle détériorée, Sabine Maurer bénéficie d'une prime de responsabilité annuelle de 120 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le versement d'une prime de responsabilité annuelle de 120 € à Sabine Maurer.

- **Centre de gestion 67 : mise à disposition d'un agent d'accueil du service Intérim**

Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité, et considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois, il est proposé de faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services, et d'autoriser le Maire à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la sollicitation en fonction des nécessités de service du service intérim du CDG 67

Autorise le Maire à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service Interim avec le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

- **Mise en place des tickets restaurant pour le personnel communal**

Le titre-restaurant est un avantage social. Il est généralement admis qu'il doit être accordé sur une base égalitaire aux membres du personnel salarié.

Le titre-restaurant est un titre spécial de paiement co-financé paritairement par la collectivité et l'agent. Il est proposé de mettre en place les titres restaurant sur la base suivante, 20 titres restaurant par agent éligible, valeur faciale de 4 € et participation de l'employeur à hauteur de 50%.

Une mise en concurrence des organismes prestataires sera établie sur cette base.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 Approuve la mise en place de titre-restaurant à la valeur faciale de 4 euros
 Approuve la participation de la collectivité à 50% de la valeur faciale du titre (soit un coût de 2 € pour l'employeur et de 2 € pour l'agent
 Approuve la valeur faciale de 4 € par titre
 Approuve le nombre mensuel de 20 titres-restaurant par agent éligible

POINT 8 : DIVERS

- **Recours sur le permis enseigne LECLERC**

Deux recours ont été déposés contre le projet de la SAS SOULTZDIS : l'un pour le compte de la société SUPER U LANG et l'autre pour le compte de la société SUPERMARCHES MATCH.

- **CRESUS**

Présentation de l'activité 2015/2016 de Crésus

Communes	Nombre de dossiers		Nombre de RDV	
	2015	2016	2015	2016
Alsace du NORD	722	772 (+7%)	1205	1255 (+4%)
Soultz-sous-Forêts	52	62 (+16%)	123	83 (-32%)

- **Festival du Point de Croix**

Remerciements pour la mise à disposition des espaces d'expositions et demande d'autorisation d'occupation des mêmes lieux pour l'édition prochaine : du 26 au 29 octobre 2017

- **Manifestations**

11 février : de 14h à 17h Carnaval « Pointe de pieds » à la Saline
 12 février : Tournoi de belote à la Saline
 14 février : 17h30 et 20h Cinéma à la Saline
 18 février : Tournoi de fléchettes
 21 février : 17h30 et 20h Cinéma à la Saline
 28 février : Carnaval des écoles
 4 mars : 20h30 HARMONIE-Concert annuel
 11 mars : 19h30 Soirée dansante avec paëlla Club de tennis à la Saline
 12 mars : Ensemble Vocal